

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 1 de 11

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**ESKANOL EF HARDENER 49 S** 

Art.-No.

10021, 10022

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/du mélange

Agent de durcissement

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflaechenschutz Elbe GmbH

Rue: Heuweg 4

Lieu: D-06886 Wittenberg

Téléphone: +49(0)3491/635-50 Téléfax: +49(0)3491/635-552

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)

ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

### Règlement (CE) nº 1272/2008

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Alcool benzylique

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

4,4'-Isopropylidènediphénol, produits de réactions oligomériques avec épichlorhydrine,

m-phénylenebis(methylamine)

Xylylènediamine

**Mention** Danger

d'avertissement:



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 2 de 11

### Pictogrammes:





### Mentions de danger

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

### 2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT /

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Caractérisation chimique

Préparation avec des polyamines aliphatiques.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 3 de 11

### Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE			
100-51-6	Alcool benzylique	< 40 %		
	202-859-9	603-057-00-5	01-2119492630-38	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H302 H			
2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclo	< 30 %		
	220-666-8	612-067-00-9	01-2119514687-32	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Co H317 H412			
113930-69-1	4,4'-lsopropylidènediphénol, produi m-phénylenebis(methylamine)	< 20 %		
	500-302-7		01-2119965162-39	
	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Skin Se			
1477-55-0	Xylylènediamine	< 15 %		
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Co H317 H412 EUH071			
69-72-7	Acide salicylique	< 5 %		
	200-712-3		01-2119486984-17	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H3			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

### Après inhalation

Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

### Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

# REMA INDP

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 4 de 11

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO2), eau pulvérisée.

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2) et oxydes d'azote (NOx).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

### Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation

locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



#### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 5 de 11

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Protéger contre la radiation solaire direct.

Température de stockage recommandée : 5°C - 35°C

#### Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants, Des acides et des bases.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de durcissement

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VLE (15 min)	

#### Conseils supplémentaires

Donnée non disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

### Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

#### Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en viton, epaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 30 minutes, par exemple gant protecteur < Vitoject 890> de la société KCL (www.kcl.de).

Protection contre les projections: Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, Epaisseur de la couche minimum 0,4 mm, Résistance à la pénétration (durée de port) > 10 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

#### Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

### EMA TP

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 6 de 11

#### **Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: Jaune foncé
Odeur: D'amine

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): n.d.

Modification d'état

Point d'éclair: 94 °C (Calculée)

Limite inférieure d'explosivité: n.d.

Limite supérieure d'explosivité:

Température d'inflammation: n.d.
Pression de vapeur: n.d.

Densité (à 23 °C): Env. 1,001 g/cm³ ISO 2811-2

Hydrosolubilité: Non miscible

(à 20 °C)

Viscosité dynamique: 70 - 110 mPa·s ISO 2884-1

(à 25 °C)

Durée d'écoulement: 30 - 40 s 4 DIN 53211

(à 23 °C)

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Protéger contre la radiation solaire direct.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants, Des acides et des bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# REMA

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 7 de 11

### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Absence de données toxicologiques.

ATEmix/orale: > 2000 mg/kg ATEmix/cutanée: > 2000 mg/kg

ATEmix/inhalativ: 4,688 mg/l/4h [Aérosol]

#### Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

#### Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### Élimination

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### Code d'élimination des déchets-Produit



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 8 de 11

080409

DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Classé comme déchet dangereux.

#### L'élimination des emballages contaminés

Manipuler des recipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**POLYAMINES, LIQUIDES, CORROSIFS, N.S.A.
(3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 8



Code de classement: C7

Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg

Quantité dégagée:E2Catégorie de transport:2N° danger:80Code de restriction concernant lesE

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2735

<u>14.2. Désignation officielle de</u> POLYAMINES, LIQUIDES, CORROSIFS, N.S.A. transport de l'ONU: (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 8



Code de classement: C7
Quantité limitée (LQ): 1 L / 30 kg
Quantité dégagée: E2

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2735



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006





### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 9 de 11

**14.2. Désignation officielle de POLYAMINES**, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. **transport de l'ONU:**(3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 8



Marine pollutant:

Quantité limitée (LQ):

Quantité dégagée:

EmS:

No

1 L / 30 kg

E2

EmS:

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L Passenger LQ: Y840 Quantité dégagée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 0 %

**Prescriptions nationales** 



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 10 de 11

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H332 Nocif par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006



### **ESKANOL EF HARDENER 49 S**

Date de révision: 30.03.2017 Code du produit: 00359-1321 Page 11 de 11

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)